

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200011906-20250319-D-20-19032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025

Publication : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 19 Mars 2025
Délibération n° 20 -19032025

- **OBJET : Crédit d'un poste d'« Assistant-e accueil petite enfance - enfance »**

Monsieur GUIARD Philippe, Vice-président, rappelle au Conseil d'Administration que depuis 2021, la réglementation impose aux 3 Directions d'EAJE de bénéficier d'un temps administratif (0.2 ETP pour la micro-crèche, 0.5 ETP pour les crèches de 13 à 24 places). En complément de cette obligation, un certain nombre d'agents sont susceptibles d'être absents pour divers motifs. Toutefois, la réglementation impose un nombre d'agents présents pour l'accueil des enfants. Il est donc nécessaire d'assurer ces remplacements.

Considérant que les recrutements dans le secteur de la petite enfance sont de plus en plus difficiles.

Depuis juillet dernier, un agent est présent en accroissement d'activité pour répondre à ces obligations réglementaires. De plus, des besoins en intervention et en remplacements sont récurrents sur le pôle enfance. Le poste est donc mutualisé pour atteindre un temps complet entre le Pôle petite Enfance et Enfance.

Monsieur GUIARD Philippe expose qu'il est nécessaire :

- De créer un poste d'« Assistant-e accueil petite enfance - enfance »
- À compter du 1er avril 2025
- À temps complet 35/35ème
- Sur le cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 4 février 2025,

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ VALIDE la création d'un poste d'« Assistant-e accueil petite enfance - enfance », à temps complet (35/35ème), sur le cadre d'emplois des Adjointes Territoriales d'Animation, à compter du 1er avril 2025.
- ⇒ AUTORISE le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 19 mars 2025

Vote :

POUR : 17

Philippe GUIARD
Vice-président

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GARBE Pascale, GAUBERT Jean-Eudes, GUIARD Philippe, GODARD Chantal, PLANCHAS Raymond, DEMENAIS Marie-Hélène, Mme MANCEAU Laurence, Mme RENAULT Patricia, Mme TRICOT Marina, M LANGOUËT Christophe,

EXCUSÉS : BOURBON Aristide, CLAVREUL Yannick, GOHIER Odile, TESSIER Jean-Pierre, Mme DESHOMMES Catherine, Mme GUIOULLIER Anaïs, BOURDAIS Christophe, RESTIF Vincent, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme SORIEUX Vanessa

GERARD Jean-François donne pouvoir à GAUBERT Jean Eudes
TISON Hervé donne pouvoir à RENAULT Patricia
Mme MAHIER Aurélie donne pouvoir à GUIARD Philippe